

APPLICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES SOINS DE FIN DE VIE

Rapport du directeur général au Conseil d'administration de l'établissement et à la Commission sur les soins de fin de vie* (Loi 2, Chapitre III, art. 8)
1er avril 2019 au 31 mars 2020

du: 01-avr-19 au: 31-mars-20

Activité	Information demandée	Site ou installation				Total
		Centre hospitalier	CHSLD	Domicile	Maison de soins palliatifs	
Soins palliatifs et de fin de vie	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre hospitalier de courte durée pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 Sources de données: CLINIBASE ou MEDI-PATIENT (selon l'installation) Note: Sont exclues les personnes en soins palliatifs et de fin de vie hors unités de soins palliatifs.	942				N/A
	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 Sources de données : CLINIBASE du 1er avril 2019 au 31 mars 2020		1 250			N/A
	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie à domicile pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 Source de données : I-CLSC (1er avril 2019 au 31 mars 2020)			2 275		N/A
	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en maison de soins palliatifs pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 Source de données : Statistiques périodiques des maisons de soins palliatifs (nombre d'admissions)				470	N/A
Sédation palliative continue	Nombre de sédations palliatives continues administrées Source de données : Formulaire de consentement à la sédation palliative continue — AH-880 DT9231 (2015-12)	30	3	4	49	86
Aide médicale à mourir	Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées Source de données : Formulaire de demande d'aide médicale à mourir — AH-881 DT9232 (rév.2016-06)	32	7	20	11	70
	Nombre d'aides médicales à mourir administrées Source de données: Formulaire de déclaration de l'administration d'aide médicale à mourir — Partie 1— AH-882-2 DT9233 (2017-12)	32	7	20	11	70
	Nombre d'aides médicales à mourir non administrées et les motifs (*) Source de données : Formulaire de déclaration de l'administration d'aide médicale à mourir — Partie 1— AH-882-2 DT9233 (2017-12). Notes: Le système de déclaration entré en vigueur en novembre 2018 (formulaire électronique) ne permet pas à l'établissement de recenser les AMM non-administrées.	ND	ND	ND	ND	ND